
**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'INSTITUT
7 FEVRIER 2022
14H (PRESENTIEL ET DISTANCIEL)**

Table des matières

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	1
1. Informations générales	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021	2
3. Politique générale	2
- Budget	2
- Présentation et vote des tarifs de FC	3
- Attribution de logement(s) de fonction	4
- Calendrier	4
4. Formation	4
- Formation des fonctionnaires-stagiaires rentrée 2022	4
- Suivi des services en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation	7
5. Questions diverses	8
Annexe 1 : Budget prévisionnel 2022	9
Annexe 2 : Proposition de répartition du budget prévisionnel 2022	9
Annex 3 : Tarifs de Formation Continue	10

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Marie-Madeleine AGACCIO JENTA ; Blanca BARREDO GUTIERREZ ; Pascale BRANDT-POMARES ; Maeva CHALLIES-SANCHEZ ; Pierre DESBIOLLES ; Sophie FOUACE ; Christelle JABLONSKI-CASTANIER ; Isabelle LAGADEC ; Françoise LORCERIE ; Christine MUSSARD ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Nathalie REZZI ; Magali ROBAGLIA ; Pierre-Bernard SANCHEZ ; Lucas SCHNEIDER ; Maïlys SILVY.

Représenté.e. s :

Mesdames et Messieurs Eric BERTON par Pascale BRANDT-POMARES ; Philippe DELAPORTE par Françoise LORCERIE ; Boumedienne FEGHOUL par Maïlys SILVY ; Damien GIVRY ; Lionel NICOD par Christine MUSSARD ; Pascal TERRIEN par Nathalie REZZI ; Vincent VALERY par Pierre DESBIOLLES ;

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Whitney AICHOUR ; Marie-Florence BULTEAU-RAMBAUD ; Daniel IMBERT ; Georges MERLE ; Lola PAPON ; Graham RANGER ; Vincent STANEK.

Membres avec voix consultative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Virginie BABY-COLLIN ; Didier BARD ; Patrice BONNET ; Christophe BOURDIN ; Alice DENSERIEYS PEDREGOSA ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Sandrine ESCHENAUER ; Laurence ESPINASSY ; Patrice LAISNEY ; Isabelle LANG ; Nicolas MASCRET ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Martine QUESSADA ; Jean-Francis RANUCCI ; Nathalie REZZI ; Nathalie RICHIT ; Anaïs TREMEGE ; Rachid ZAROUF.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Didier ALBRAND ; Magali BALLATORE ; Fabrice BARTH ; Anne DEMEESTER ; Mathilde FAVIER ; Julien GARRIC ; Anne GOMBERT ; Delphine JOSEPH ; Frédéric LETERME ; Valérie MAILHES ; Nathalie MIKAILOFF ; Laurence MOURET ; Stéphane MOURLANE ; Heidi OSTERWALDER ; Véronique REY ; Ariane RICHARD-BOSSEZ ; Frédéric SAUJAT ; Nicolas SEMBEL ; Eric VOTTERO.

1. Informations générales

Pascale BRANDT-POMARES :

- **Conditions sanitaires :**

Afin de donner la priorité à l'accueil en présentiel des étudiants sur le site, le distanciel est privilégié pour toutes les réunions et le télétravail est maintenu à trois jours pour les BIATSS. Néanmoins, les mesures sanitaires sont renforcées et les modalités de fonctionnement sont contraintes.

- **Sur le plan national :**

Prévue pour la rentrée, la mise en place de l'application *Trouver mon master* devait permettre une harmonisation des conditions de choix et du calendrier pour l'accès aux masters. Cette mise en place a été reportée et les inscriptions continueront de se faire sur *e-candidat* pour la rentrée 2022. Nous ne savons pas encore si le calendrier unique sera maintenu.

- **Au niveau local :**

L'Ecole Académique de Formation Continue (AEFC) va être créée dans chaque académie. Pour l'académie d'Aix-Marseille, l'Inspé travaille avec le rectorat sur sa mise en œuvre. Cette école permettra de promouvoir davantage la formation continue. Ce projet est en construction et se fondera sur l'existant, déjà solide au niveau de l'Inspé et de l'académie.

Sophie FOUACE ajoute que Réseau Canopé est aussi partie prenante de l'EAFC. A la demande du rectorat, il travaillera sur un parcours de formation de formateurs avec l'Inspé. Cela devrait commencer à partir du mois de mars.

Un appel à projets interne à l'université a eu lieu au niveau master, pour favoriser l'adossement à la recherche. Le projet TIGER, comme d'autres projets (les PIA-3, DREAM-U), s'inscrivait dans cette perspective de favoriser les instituts créés dans l'université. Cet appel à projets a été élargi à toutes les autres composantes de l'université et l'Inspé y répond déjà cette année. Il privilégie la réussite étudiante, l'international et surtout l'adossement à la recherche, dimension dans laquelle l'Inspé est déjà rentré. Certains parcours ont déjà candidaté.

- **Au niveau de l'Inspé :**

La démarche entreprise avec le SUMPP prend beaucoup de temps mais parvient à une nouvelle étape, avec le rapport communiqué à tous les personnels de l'Inspé et transmis à la gouvernance. Cet accompagnement du SUMPP se poursuit et l'objectif est de travailler avec toutes les personnes parties prenantes de l'organisation des parcours de formation du master. Il s'agit de mettre à plat les tâches, les responsabilités et les missions, d'améliorer les conditions de travail en visant une meilleure qualité de vie au travail. Il n'y a pas de solution miracle mais les difficultés ont été identifiées et leur résolution s'organise.

Marjolaine Chatoney quitte ses fonctions de responsable du collège Science à sa demande. La Direction la remercie pour toutes ses années au service de cette responsabilité et remercie aussi Rachid Zarouf qui assurera l'administration provisoire du collège, dans l'attente que le processus de consultation mis en œuvre permette de désigner le nouveau responsable.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021

Le procès-verbal du CI du 29 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Politique générale

• Budget

Martine QUESSADA : Le point budget est scindé en deux parties : 1/ Le budget prévisionnel alloué concernant les autorisations d'engagement pour l'année 2022 ; 2/ La mise au vote de la répartition de ce budget concernant les lignes budgétaires internes à l'Inspé pour l'année 2022. Il s'agit d'un budget prévisionnel car un budget n'est définitif qu'une fois rectifié, ce qui a lieu une à deux fois par an.

Le budget prévisionnel (cf. Annexe 1) :

Le budget est réparti sur les lignes budgétaires suivantes : fonctionnement ; investissement ; masse salariale. La masse salariale se divise entre la masse salariale État et masse salariale ressources propres. La masse salariale ressources propres comprend les agents non titulaires, les agents sur emplois gagés et Sauvadet, les heures complémentaires, les vacances administratives, les contrats étudiants, les primes diverses. La masse salariale État concerne les personnels rémunérés sur le budget de l'Etat. Le tableau montre la répartition des moyens pour 2021 et la répartition proposée pour 2022 et concerne essentiellement les deux premières rubriques : le fonctionnement et l'investissement. L'investissement concerne les achats ayant une durée d'utilisation dépassant un an et un prix unitaire pouvant varier suivant la catégorie. L'enveloppe totale de ces deux masses budgétaires est de 916 125 €, avec une nette progression entre 2021 et 2022. Cette augmentation est essentiellement liée au nouveau marché de nettoyage, qui va utiliser presque 400 000 € du budget. Il s'agit d'une autorisation d'engagement des prélevée sur les moyens en 2022. En réalité, le budget ne présente pas d'augmentation mais une légère baisse, celui-ci étant alloué en fonction de certains critères, dont les ressources propres.

Proposition de répartition du budget prévisionnel 2022 (cf. Annexe 2, document mis au vote)

Le budget, prévu en fin d'année 2021 pour une mise en place en 2022, concerne les lignes budgétaires internes à l'Inspé. Il se répartit entre plusieurs lignes budgétaires :

- direction
- projets
- logistique (dépenses transverses, non consommées par les autres lignes)
- numérique
- recherche et relations internationales
- les quatre sites : Aix, Marseille, Avignon et Digne
- les deux collèges : ALLSH et Sciences

La répartition se divise entre l'enveloppe pédagogique (dépenses en lien avec l'enseignement) et l'enveloppe BAIM (dépenses en lien avec les bâtiments, ce budget étant très cadré). Le tableau indique la répartition prévisionnelle pour 2021 et le réalisé (dépenses effectives). La répartition est proposée suite à une double analyse : le réalisé de 2021 et les besoins exprimés par les responsables de chaque ligne budgétaire. Le budget évolue au cours de l'année et peut nécessiter des compensations entre les lignes budgétaires.

Ces lignes budgétaires sont également impactées par certaines priorités dans la politique budgétaire de l'Inspé pour 2022 : davantage de moyens prévus pour les dépenses liées aux projets et aux relations internationales ; le renouvellement d'un ou deux véhicules de la flotte de l'Inspé (selon acquisition ou non d'un véhicule électrique).

Cette répartition du budget prévisionnel est adoptée à l'unanimité.

• Présentation des tarifs de FC 2022-2023

Cf Annexe 3 : tableau récapitulatif des tarifs de FC

Patrice BONNET : Les précédents tarifs de la Formation Continue ont été votés en novembre 2020. Une nouvelle offre de formation était alors en construction à l'Inspé et les maquettes n'avaient pas encore été votées. Tous les horaires des parcours et des années M1 et M2 ont donc été réajustés. Le nouveau parcours ingénierie pédagogique numérique (NEO créé en 2021) et l'option Numérique et sciences informatiques (NSI) sont venus modifier l'offre de formation.

Jusqu'à présent les étudiants arrivaient en formation continue dès l'entrée en M1, celui-ci permettant de construire les bases des compétences-métier tout en assurant la préparation des épreuves des concours. La deuxième année de master était essentiellement adossée à la formation des fonctionnaires-stagiaires et les étudiants non lauréats des concours en M1 bénéficiaient d'un parcours sécurisé au sein d'un dispositif d'aide à l'accès aux métiers, dispositif supplémentaire optionnel. Dans le nouveau continuum de formation, le concours étant positionné en fin de deuxième année de master, le M2 proposé prépare à la délivrance du diplôme, inclut aussi un stage long en établissement scolaire ou école (12 semaines pour tous les étudiants) et assure l'accompagnement aux épreuves des concours. Dès l'année prochaine, des étudiants en reprise d'études rejoindront la formation en M2, car c'est une année de diplomation et les financements de formation continue sont aujourd'hui accordés sur des niveaux diplômants.

Le M2 va donc nécessiter des ajustements importants en termes d'accompagnement et d'individualisation des parcours, de manière à accompagner au mieux les étudiants en formation continue. La tarification de M2, qui était relativement basse, a donc été revue et mise au même niveau que le M1, soit à 4 978 €, dans le respect de la fourchette tarifaire précédemment votée.

Cette proposition de tarifs est adoptée à l'unanimité.

- **Attribution de logement(s) de fonction**

Pascale BRANDT-POMARES : Une proposition avait été faite et votée par le conseil concernant l'attribution de logement. La personne s'étant désistée, une nouvelle proposition est soumise au conseil aujourd'hui. Elle devra ensuite être votée par le Conseil d'Administration d'AMU.

Martine QUESSADA : Le vote concerne l'attribution d'un logement, vacant depuis avril 2021, sur le site d'Aix-en-Provence. Ce logement serait accordé en Nécessité Absolue de Service (NAS). Cela implique des astreintes définies et règlementées. Il y a des NAS techniques et des NAS gardiennages et ce logement était jusqu'à présent attribué à un personnel technique. Le besoin étant important sur le site d'Aix en matière de gardiennage/accueil, il est proposé d'attribuer ce logement dans le cadre d'une NAS gardiennage. Madame Sandrine DA SILVA, actuellement assistante administrative, en a formulé la demande et correspond pleinement aux critères pour remplir les missions attendues. En cas d'attribution, sa fiche de poste sera adaptée pour inclure des missions d'accueil s'ajoutant aux astreintes, ainsi qu'un calendrier concernant les ouvertures et fermetures du site.

L'attribution de logement en NAS à Madame DA SILVA est adoptée à l'unanimité.

- **Calendrier**

Martine QUESSADA : Le point du calendrier mis au vote concerne la fermeture des quatre sites le vendredi 15 juillet 2022. Cela permettrait à tous les personnels et notamment aux personnels logistique, de faire le pont. Cela faciliterait la gestion des emplois du temps des personnels assurant les ouvertures et les fermetures des sites.

Les sites fermeront ensuite pour la période estivale le 22 juillet pour une réouverture le 22 août 2022.

La fermeture des sites le 15 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

4. Formation

- **Formation des fonctionnaires-stagiaires rentrée 2022-2023**

Patrice BONNET : Toutes les informations des directions et du ministère ne sont pas encore communiquées concernant la formation des fonctionnaires-stagiaires. À la rentrée 2022, les fonctionnaires-stagiaires lauréats des nouveaux concours seront tous titulaires d'un master et seront accueillis dans une formation dont les modalités ne sont pas encore

précisées. Un projet de modification de circulaire annonce que l'ensemble des stagiaires, lauréats des concours, seraient accueillis dans le cadre de parcours adaptés. La circulaire sera probablement modifiée dans le sens de la réforme, permettant de proposer un parcours de formation cohérent par rapport au parcours d'études et aux parcours professionnel de chaque stagiaire. Dans ce projet, deux types de stagiaires seront concernés.

- les stagiaires à temps plein ayant une expérience professionnelle : les contractuels ayant 18 mois d'ancienneté sur un poste et les titulaires d'un master MEEF. Au sein des titulaires du master MEEF, cela donnerait la possibilité de différencier le parcours des étudiants stagiaires ayant bénéficié ou non d'un contrat d'alternant durant le M2 ;

- les stagiaires à mi-temps non titulaires d'un master MEEF et sans expérience professionnelle d'enseignement, suivant une formation à mi-temps au sein de l'Inspé.

Aujourd'hui, ni les contenus précis, ni le financement de cette formation ne sont connus.

La commission académique d'adaptation des parcours, qui concernera l'ensemble des stagiaires, aura un rôle encore plus important.

Pascale BRANDT-POMARES : Cela est lié aux lignes budgétaires car le montant d'heures complémentaires est important. Il est difficile d'envisager que cette formation soit absorbée sans moyens supplémentaires. Tous les Inspé sont dans le même cas et cela génère de l'inquiétude. Le nombre d'étudiants n'est pas connu et cela ne permet pas d'anticiper les effets d'échelle ou la mutualisation qui pourraient s'opérer. Dans ces conditions, il est très probable que la formation soit davantage une formation transversale.

Pierre DESBIOLLES : Est-ce que ce texte évoque des volumes horaires ?

Patrice BONNET : Il n'y a pas d'informations précises sur les volumes horaires. Il y aura des fonctionnaires-stagiaires à mi-temps en formation à l'Inspé mais les contenus et les modalités (présentiel/distanciel) ne sont pas connus. Les stagiaires à temps-pleins auront 10 à 20 journées de formation, en fonction de leur parcours initial.

Pascale BRANDT-POMARES : Jusqu'à présent, l'année de M2 correspondait à un mi-temps de formation à l'Inspé et un mi-temps en stage dans l'établissement scolaire.

Patrice BONNET : La nouvelle maquette du master est fortement adossée à une alternance à tiers-temps dans l'établissement.

Virginie BABY-COLLIN : Y-a-t-il des actions ou des échanges au niveau du réseau des Inspé au sujet de ces formations ? Dès cette année, certaines universités ont coupé la formation de l'Inspé pour continuer une préparation aux concours en autonomie. Ces étudiants n'auront pas fait de stages et seront en master 2, à mi-temps, sans avoir le master MEEF.

Pascale BRANDT-POMARES : Au niveau du réseau, tous les Inspé sont dans la même situation et cela inquiète. Il est souhaitable que les étudiants réussissent le concours après le master MEEF mais il demeure une inconnue concernant le nombre de lauréats. Le réseau des Inspé a tenté une proposition de formation pour justifier d'un nombre d'heures auprès du ministère. Mais cette proposition de formation n'a pas obtenu la majorité. Tous les Inspé s'accordent sur une nécessaire évaluation concernant les besoins pour cette formation et les moyens à demander en fonction du nombre d'étudiants. La situation est connue car elle correspond à la formation des fonctionnaires-stagiaires à mi-temps en formation à l'Inspé et à mi-temps en stage en établissement. En revanche, les Inspé peinent à s'accorder sur la proposition des contenus. Le cadre proposé est prescriptif mais ne permet pas d'assurer l'enveloppe globale et ne correspond pas à toutes les maquettes proposées par les Inspé et les universités. La formation mise en place devra correspondre aux moyens alloués mais il n'y a pas encore de retours, ni du réseau des Inspé, ni du ministère, à ce sujet.

Virginie BABY-COLLIN : Est-ce que cela signifie que le statut de DESU va disparaître ?

Pascale BRANDT-POMARES : Le statut tel qu'il existe aujourd'hui n'aura effectivement plus la même raison d'être.

Patrice BONNET : Néanmoins, l'expérience acquise au niveau des DESU et des parcours

adaptés peut nous aider à construire une formation.

Pascale BRANDT-POMARES : C'est le parcours de l'étudiant qu'il faut maintenant prendre en compte. Cela implique un bilan des compétences, un diagnostic permettant de situer l'étudiant, d'identifier et de prioriser les compléments nécessaires en termes de formations, puis de s'inscrire dans une formation tout au long de la vie. Les compétences manquantes, qu'elles soient transversales, disciplinaires ou didactiques, devront être complétées. Mais tant que le nombre d'étudiants n'est pas connu, il n'est pas possible de se projeter. Les moyens ne permettront pas de constituer des groupes restreints sur des thématiques très précises. Il faudra peut-être proposer des formations partant davantage de l'action propre du fonctionnaire-stagiaire et du tutorat mixte.

Virginie BABY-COLLIN : Les critères pour déterminer les publics ayant 10 à 20 jours de formation sont-ils déjà clairement fixés ?

Pascale BRANDT-POMARES : Ces critères sont connus car ils existent depuis longtemps, les étudiants ayant 18 mois d'expérience sont placés à temps plein.

Virginie BABY-COLLIN : Cependant, les étudiants n'ayant pas suivi l'alternance n'ont pas 18 mois à temps complet ?

Pascale BRANDT-POMARES : Ces étudiants seront à temps plein, non pas sur le critère de l'expérience mais sur le fait qu'ils ont le master MEEF.

Virginie BABY-COLLIN : Les mi-temps concernent alors les étudiants sortant des autres masters (par exemple recherche) ou ayant une situation particulière (par exemple sportifs de haut niveau). Les étudiants dans ces situations intégrant le M2 FSTG aujourd'hui, n'ont aucune expérience. Le besoin en termes de didactique disciplinaire est très important même si ces étudiants obtiennent le concours. Cela risque de perdurer.

Pascale BRANDT-POMARES : La difficulté sera de ne pas pouvoir mixer les publics car les M2 seront davantage concentrés sur leur alternance et leur concours, que sur la prise en main en urgence de la classe. Cela va diversifier les publics et la mixité ne sera plus possible. Cela représente une difficulté et un sujet d'inquiétude. Il ne faudrait pas revenir à des formations trop différentes selon les Inspé.

Nathalie REZZI : Le problème est similaire dans le 1^{er} degré.

Pascale BRANDT-POMARES : Il ne faut pas déroger à ce qui est en cours de mise en œuvre, ne modifier ni les équilibres ni le fond du projet, cela ne serait pas pertinent pour la profession. Il faut trouver les adaptations permettant d'apporter les compétences manquantes, en fonction du nombre de fonctionnaires-stagiaires concerné. Il peut y avoir des profils PE ayant une bonne culture générale et réussissant le concours mais sans expérience d'enseignement. La réforme devait permettre d'éviter cette situation mais elle perdurera avec certains fonctionnaires-stagiaires.

Christine MUSSARD : Le manque de moyens pour assurer la formation des lauréats non titulaires d'un master MEEF à mi-temps représente une inquiétude. En revanche, la présence d'étudiants réussissant le concours avec un master non MEEF, ayant ensuite une formation à mi-temps, était déjà connue. Le parcours Histoire-Géographie avait attiré l'attention sur le risque que représentent les parcours de formation hors Inspé avec une formation en alternance a posteriori. Cela ne correspond pas à la philosophie du master MEEF.

Pascale BRANDT-POMARES : Cette situation est effectivement connue. Lorsque la réforme s'est mise en œuvre, le ministère n'a pas souhaité réglementer la profession en rendant le master MEEF obligatoire, car environ 50% des recrutements se font sur des candidatures hors circuit master MEEF. Cela a toujours été le cas, mais sans que le cursus de formation soit aussi professionnalisant. Dans l'avenir, si les concours sont bâtis sur la reconnaissance de compétences professionnelles, le master MEEF pourra devenir incontournable. Le découplage existant depuis quelques années entre le CAPES et l'agrégation procède de cette intension de professionnalisation du CAPES. Il faudra être vigilants sur ces deux aspects : 1/ la formation des étudiants lauréats du concours mais exposés à d'importantes difficultés sur le terrain en raison de leur manque d'expérience ; 2/ les étudiants réussissant le master MEEF non recrutés, qui devront être accompagnés

pour repasser le concours. Dans cette économie générale de la formation, il faudra gérer ces publics hétérogènes.

Marie-Emmanuelle PEREIRA : Il est très enthousiasmant de considérer un master MEEF incontournable. Cependant, la situation actuelle était prévisible car le Vademecum de l'inspection générale anticipait déjà la diversité des stagiaires l'année précédente. Il est décevant d'être dans l'obligation de l'accepter.

Magali ROBAGLIA : Très fréquemment, les professeurs de lycées professionnels n'ont pas le master mais un bac +2 ou +3 et de l'expérience professionnelle. A l'Inspé d'Aix-Marseille, ils sont très bien formés et le taux de réussite aux concours est supérieur aux autres académies.

Pascale BRANDT-POMARES : Cette expérience de l'académie est aussi à capitaliser. Cela fait plusieurs années que l'Inspé accueille des étudiants sur des parcours très ciblés.

Patrice BONNET : La formation a été adaptée. L'objectif est aussi de voir comment le M2 peut permettre les reprises d'études, la formation de personnes en reconversion et leur préparation aux concours. Cette perspective est importante pour le parcours Lycées professionnels.

Pierre DESBIOLLES : Tous les Inspé se posent les mêmes questions et certains commencent à élaborer des solutions provisoires dans l'attente des informations.

Pascale BRANDT-POMARES : Le choix n'a pas été fait d'élaborer des solutions a priori, car si le projet est de bâtir sur l'existant, nous avons les ressources en interne en termes de compétences.

Pierre DESBIOLLES : Ces fonctionnaires-stagiaires à mi-temps seront-ils inscrits à l'université ?

Pascale BRANDT-POMARES : C'est à ce niveau que se pose la question des moyens. Cela relève de la formation initiale, qui jusqu'à présent est le master MEEF. Le cadre dans lequel l'Inspé pourrait intervenir n'est pas défini.

- ***Suivi des services en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation***

Laurence ESPINASSY : La mise en œuvre de la nouvelle maquette depuis la rentrée est l'occasion d'évaluer l'adéquation entre les besoins de formation et les moyens humains de l'Inspé, autant en termes quantitatifs (forces vives pour assurer ces formations) qu'en termes qualitatifs (compétences des enseignants et enseignants-chercheurs). ARES, qui permet de suivre les services de l'université, a été paramétré en fonction des besoins annoncés par les responsables de parcours et d'option. A chaque UE correspond un code, pour chaque semestre. Les services prévisionnels ont été saisis. Après les vacances de Noël, ARES a été fermé afin de permettre une cartographie de la soutenabilité des maquettes. Les premières extractions sont disponibles et vont être étudiées afin d'ajuster plus finement l'équilibre des services, en dialogue avec les responsables de collèges, les responsables de parcours et d'options. L'objectif est de repérer les déséquilibres éventuels et de faire en sorte que chacun trouve sa place. Après cette période d'échanges, ARES sera réouvert en avril pour compléter les services et valider les services faits. L'Inspé a proposé de saisir les services des intervenants des autres composantes co-porteuses de certains parcours et d'aider les intervenants de l'Inspé rencontrant des difficultés par rapport à ce nouveau paramétrage. Le pôle ressources et moyens s'est beaucoup investi dans ce travail de saisie et à terme, l'idée est d'être plus performant dans l'assistance administrative et technique du suivi des services et de respecter les échéances d'AMU. Les 1^{ères} remontées montrent que la grande majorité des services prévisionnels a pu être saisie, ce qui est satisfaisant.

Pierre DESBIOLLES : S'agit-il de vœux ou d'un prévisionnel de services ?

Laurence ESPINASSY : Il s'agit d'un prévisionnel de services, l'idée étant de voir si la nouvelle organisation de la formation, concernant la répartition de forces vives et des compétences, est soutenable dans les UE telles qu'elles ont été construites.

Pierre DESBIOLLES : Certains logiciels universitaires permettent aussi d'identifier les

enseignants qui se positionnent sur les mêmes vœux, permettant d'évaluer la demande et de guider les choix.

Pascale BRANDT-POMARES : ARES est le logiciel qui a été mis en place par l'université. Il permet cela, en fonction des droits donnés. Les personnels n'ont que l'option de saisie mais la direction peut accéder aux autres informations. Cependant, la régulation ne se fait pas à ce niveau mais dans le dialogue préalable avec les équipes pédagogiques.

Pierre DESBIOLLES : Cette saisie vient au terme d'une réflexion collégiale sur les offres et les demandes ?

Pascale BRANDT-POMARES : Oui c'est au sein des collèges que se font ces discussions, qui s'avèrent toujours plus complexes pour le parcours professorat des écoles. Cela implique des enjeux importants en termes de politique d'emploi, notamment en ce qui concerne l'objectif d'équilibre des équipes pluricatégorielles. Les implications qualitatives sont également importantes en termes de compétences et d'enjeux professionnels. Une cartographie des compétences des enseignants de l'Inspé et plus largement de tous ceux qui interviennent dans la formation serait un outil pertinent pour l'évolution de la formation et pour l'Inspé. Cela pourrait se faire au niveau d'AMPIRIC.

Virginie BABY-COLLIN : La demande est forte et la démarche a été engagée auprès des laboratoires de recherche et des enseignants-chercheurs d'AMPIRIC. Il faudra l'élargir aux enseignants et enseignants-chercheurs de l'Inspé, en lien avec la construction de la plateforme allant devenir le site de référence du projet.

Pascale BRANDT-POMARES : Et partant de cette préoccupation partagée, il faudrait faire un état des lieux de ce qui pourrait être utile. Un outil de type e-portefolio pourrait être adapté. Plusieurs solutions sont envisageables, dont certaines sont en cours d'expérimentation. Les choix ne pourront se faire qu'après une identification précise des besoins et des fonctions. Il faudra aussi tenir compte des compétences existantes au sein d'AMU, dans les autres composantes.

Pierre DESBIOLLES propose que l'exposition des différentes pistes envisagées fasse l'objet d'un point d'information spécifique dans l'un des prochains conseils d'institut. Cela englobe beaucoup de questions sur les équipes, les services et la formation des formateurs.

5. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Pascale BRANDT-POMARES : L'Inspé va participer aux JPO, le mercredi 23 février à Aix-en-Provence et le samedi 5 mars à Marseille. Même si d'autres initiatives sont prévues à distance, ces journées auront lieu en présentiel et permettront d'aller à la rencontre des futurs étudiants.

Informations :

<https://inspe.univ-amu.fr/fr/moments-echanges-avec-enseignants-inspe>

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 15h45.


Annexe 1 : Budget prévisionnel 2022

MOYENS ALLOUES EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2022		2021
FONCTIONNEMENT	832 125	587 729
INVESTISSEMENT	84 000	30 000
MASSE SALARIALE	18 908 016	19 093 742
MASSE SALARIALE ETAT	17 550 758	17 610 363
MASSE SALARIALE RESSOURCES PROPRES	1 357 258	1 483 379
AGENTS NON TITULAIRES	759 834	786 520
AGENTS EMPLOIS GAGES ET SAUVADET	174 367	273 802
HEURES COMPLEMENTAIRES	398 347	398 347
VACATIONS ADMINISTRATIVES ET CONTRATS ETUDIANTS	22 165	22 165
PRIMES DIVERSES	2 545	2 545

Annexe 2 : Proposition de répartition du budget prévisionnel 2022

MOYENS 2022 EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT				2021	
LIGNES BUDGETAIRES	ENVELOPPE PEDAGOGIQUE	BAIM	TOTAL	REPARTITION	REALISE
DIRECTION	35 000		35 000	61 676	40 883
PROJETS	39 000		39 000	109 572	5 000
LOGISTIQUE	78 000	476 225	554 225	183 000	136 176
NUMERIQUE	36 000		36 000	28 581	84 623
RECHERCHE RELATIONS INTERNATIONALES	13 000		13 000	8 000	6 419
SITE AIX	24 000	34 900	58 900	46 500	109 704
SITE MARSEILLE ETOILE	20 000	14 000	34 000	34 000	43 178
SITE AVIGNON	18 000	26 000	44 000	44 000	65 947
SITE DIGNE	8 000	10 000	18 000	16 000	12 914
COLLEGE ALLSH	33 000		33 000	30 400	34 709
COLLEGE SCIENCE	51 000		51 000	56 000	45 832
TOTAUX	355 000	561 125	916 125	617 729	585 384

Annexe 3 : Tarifs de Formation Continue 2022-2023

 Formation professionnelle continue MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Parcours type	Option de parcours type (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation mixte avec aménagement	pédagogique	Formation mixte sans aménagement	pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier	Tarif globalisé (première inscription)	Tarif globalisé (deuxième inscription)	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner une Langue Vivante Etrangère au CLG et au LGT	Enseigner une Langue Vivante Chinois			X		274	314	588	137	157	137	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,17	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner l'histoire/géographie au CLG et au LGT				X		268	314	582	134	157	134	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,57	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner la philosophie, les Sciences Economiques et Sociales au LGT	Enseigner la philosophie au LGT			X		253	314	567	123	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,68	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner la philosophie, les Sciences Economiques et Sociales au LGT	Enseigner les Sciences Economiques et Sociales au LGT			X		268	314	582	134	157	134	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,57	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les Arts au CLG et au LGT	Enseigner les Arts Plastiques au CLG et LGT			X		300	314	614	140	157	160	157	4 978,00 €	4 909,00 €	16,59	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les Arts au CLG et au LGT	Enseigner la musique et le chant choral au CLG et LGT			X		300	314	614	126	157	174	157	4 978,00 €	4 909,00 €	16,59	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Professeur Documentaliste				X		257	314	571	130	157	127	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,37	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner l'éducation physique et sportive				X		290	314	604	130	157	160	157	4 978,00 €	4 909,00 €	17,17	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les mathématiques et les NSI au CLG et au LGT	Enseigner les mathématiques au CLG et au LGT			X		260	314	574	130	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,15	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 3	Enseigner les mathématiques et les NSI au CLG et au LGT	Enseigner les NSI au CLG et au LGT			X		260	314	574	130	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,15	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les Sciences Physique-Chimie au CLG et au LGT				X		263	314	577	120	157	143	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT	Enseigner les Sciences de la vie et de la Terre au CLG et au LGT			X		268	314	582	134	157	134	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,57	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT	Enseigner les Biotechnologies (BGB, BSE) au LGT			X		268	314	582	134	157	134	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,57	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT	Enseigner les Sciences et Techniques Médico-Sociales au LGT			X		268	314	582	134	157	134	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,57	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner l'Economie-Gestion au LGT				X		260	314	574	130	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,15	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner la technologie au CLG, les sciences de l'ingénieur, le design-arts appliqués au LGT	Enseigner les Sciences Industrielles de l'Ingénieur			X		260	314	574	130	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,15	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner la technologie au CLG, les sciences de l'ingénieur, le design-arts appliqués au LGT	Enseigner le Design/Arts Appliqués			X		260	314	574	130	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,15	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 3	Conseillers principaux d'éducation				X		264	314	578	132	157	132	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,86	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Conception et Management de Formations en Hygiène Sécurité et Développement				X		400	144	544	117	72	283	72	4 978,00 €	4 909,00 €	12,45	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Métiers de la recherche et de l'expertise en éducation.				X		252	0	252	117	0	135	0	4 978,00 €	4 909,00 €	19,75	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Responsable de formation	Formation de Formateurs de l'Éducation Nationale (FOFEN)			X		252	420	672	252	210	0	210	4 978,00 €	4 909,00 €	19,75	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Responsable de formation	Responsable d'organisme et d'Ingénierie de Formation (ROIF)			X		350	420	770	252	210	98	210	4 978,00 €	4 909,00 €	14,22	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Responsable de formation	Pratiques de l'Education Inclusive (PEI)			X		328	420	748	252	210	76	210	4 978,00 €	4 909,00 €	15,18	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Ingénierie pédagogique numérique-NEO				X		350	600	950	200	0	150	600	4 978,00 €	4 909,00 €	14,22	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Rédacteur professionnel				X		264	560	824	192	280	72	280	4 978,00 €	4 909,00 €	18,86	

Vote en Conseil d'Institut le

La Directrice de l'Inspé,
Pascale BRANDT-POMARES